

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
Date d'affichage : 08/12/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du jeudi 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Leclerc, M. Boucher-Baudard.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Effectifs	19
Nombre de votants	25
Votes « Pour »	25
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Demande de DETR pour le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Phase 1.

L'offre de soin sur le territoire est faible au regard du bassin de vie et de la population présente. La Maison de Santé actuelle présente en centre-ville est vieillissante et ne permet pas d'accueillir plus de professionnels.

C'est pourquoi il est nécessaire de construire une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire afin de donner un meilleur cadre de travail aux praticiens déjà présents, de permettre l'installation de nouveaux médecins notamment spécialistes et de mieux accueillir les patients.

Ce nouveau bâti sera une construction nouvelle sur un terrain appartenant à la Ville sise route de Donzy pour un coût total estimé à 6 756 603.98€ HT.

Ce projet sera phasé en 3 temps.

La première phase de ce projet sur l'année 2024 portera sur le choix d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, l'organisation du concours avec indemnisation des concurrents entre autres comme cela vous est présenté dans le plan de financement joint. Sur cette phase, seule la DETR sera demandée à hauteur de 60%.

La deuxième phase de ce projet sur 2025/2026 portera sur la construction d'une première partie du bâti (bloc 1) qui comprendra les pôles dentaire, médecine générale, médecine SPE et urgences. A cela s'ajoute les communs, les bureaux administratifs et les locaux techniques.

La troisième phase de ce projet portera sur la continuité de cette construction pour un 2^{ème} bloc qui comportera les pôles paramédical et psychiatrique, un pôle petite Enfance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide

D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat via la Préfecture de la Nièvre une demande de DETR à hauteur de 60%, pour le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Phase 1.

Unanimité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,



Coût estimatif de l'opération
 Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
	Non connu à ce jour	503 199,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
AMO (Organisation du Concours)	Marché en cours d'analyse	35 000,00 €		
Contrôleur de sécurité CSPS		8 000,00 €		
Indemnités concours (2 candidats)		128 000,00 €		
Contrôleur Technique		15 000,00 €		
Etude de sol G2PRO		5 000,00 €		
Raccordement réseaux		8 000,00 €		
Sous-total MOE/Études		702 199,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Sous-total travaux ou acquisitions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		702 199,00 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			421 319,40 €	60,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	421 319,40 €	60,00%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité		Fonds propres	280 879,60 €	
		Emprunt		
		Crédit bail ou autres		
		Recettes générées par le projet		
		Participation du maître d'ouvrage	280 879,60 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			702 199,00 €	